

Newsletter n° 10 – Etude démographique – Janvier 2012

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (D.R.E.E.S.) a une mission prioritaire : doter le ministère, les services déconcentrés ainsi que les établissements, organismes et agences gravitant dans leur orbite, d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et d'évaluation sur leur action et leur environnement.

Elle a pour mission de concevoir l'appareil statistique et organiser la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques ainsi que de veiller à la cohérence des statistiques issues des systèmes d'information.

Depuis maintenant trois ans, dans le cadre d'une convention établie avec la D.R.E.E.S., le Registre des Ostéopathes de France travaille et interprète les données fournies afin de vous apporter un visuel sur la situation démographique en ostéopathie.

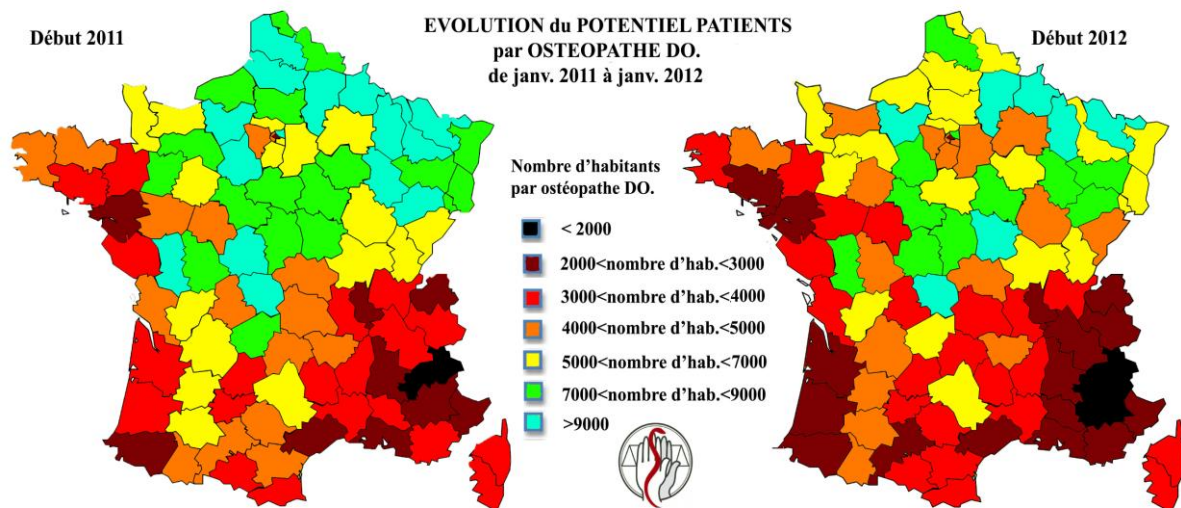
Le but de cette analyse est :

- ✓ de permettre aux lycéens de mieux s'orienter à la vue de la situation démographique professionnelle,
- ✓ d'aider les jeunes diplômés à choisir, en connaissance de cause, leur zone d'implantation professionnelle,
- ✓ de mieux comprendre les disparités dans les relations interprofessionnelles, dans les régions et départements français,
- ✓ d'informer les pouvoirs publics, les médias sur la situation alarmante de notre profession, et la nécessité de plus en plus criante d'une régulation du flux de professionnels,
- ✓ d'anticiper les problématiques professionnelles à venir.

Nous vous proposons donc, en ce début d'année 2012, une vision, avec un an de recul, sur l'évolution du nombre d'habitants par ostéopathe. Ces chiffres sont les indicateurs de vitalité d'une profession et sont plus parlants qu'un simple nombre de professionnels au m².

Voici la carte du « potentiel patient » en ce début d'année :

Graphique 1 :



Il faut au moins un fichier de mille patients pour espérer vivre de notre activité d'ostéopathe.

Selon le sondage OpinionWay paru en 2012, 20% des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié d'une consultation chez un ostéopathe au cours des 12 derniers mois. Ainsi le ratio de fréquentation en ostéopathie en 2010 était de 1 français sur 5.

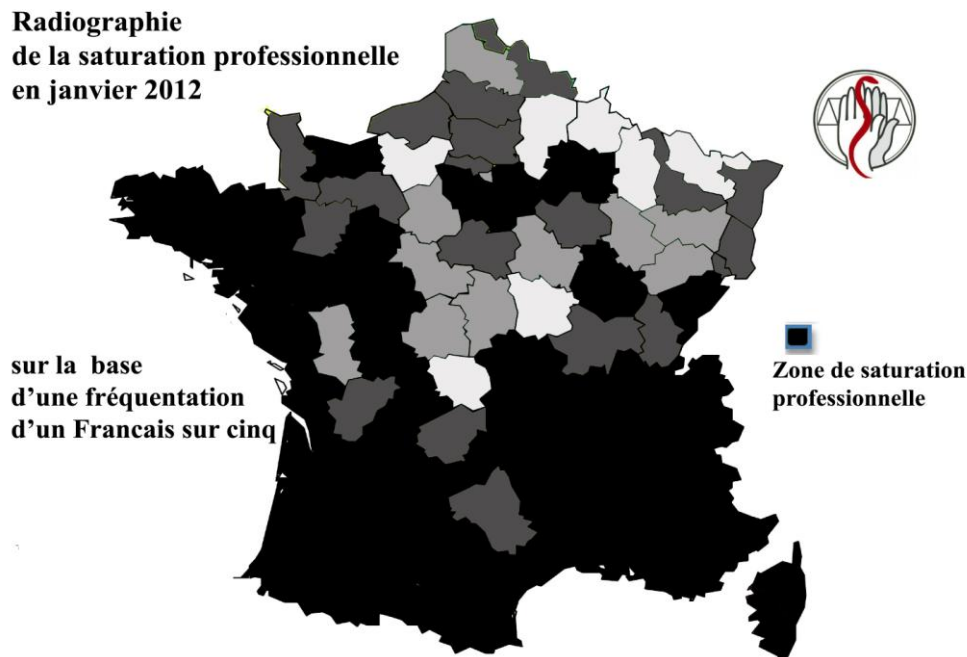
Dans cette hypothèse et en supposant que ce ratio de fréquentation soit resté constant depuis 2010, un jeune professionnel devrait, pour espérer avoir au moins 1000 patients, exercer dans un département où la densité de population par ostéopathe soit supérieure à 5000 habitants / ostéopathe.

Dans ce cas de figure, les chiffres de la D.R.E.E.S. montraient déjà une saturation professionnelle dans 44 départements français en janvier 2011 (départements en orange, rouge, marron et noir, dont le nombre d'habitants par ostéopathe est inférieur à 5000).

Les chiffres de janvier 2012 montrent maintenant que 59 départements sont saturés sur les 96 départements en France métropolitaine et 19 autres atteindront le seuil de saturation dans l'année !

Graphique 2 :

Radiographie de la saturation professionnelle en janvier 2012



Ainsi **61 % du territoire est saturé** en ostéopathes en janvier 2012
et **81% du territoire le sera fin 2012 !**

La révolution démographique professionnelle que nous sommes en train de vivre engendre un basculement majeur pour l'Ostéopathie.

- ✓ D'une part, nous assistons à un effet délétère pour la profession associé à des dérives commerciales et au manque d'éthique professionnelle.
- ✓ D'autre part, la France vit un changement profond dans son accès aux traitements ostéopathiques car d'une pratique « marginale » il y a moins d'une quinzaine d'années, nous assistons à un véritable succès public de la médecine ostéopathique favorisé par la participation des mutuelles et l'effet de la multiplication des professionnels.

Rappelons-le, la France est depuis juillet dernier le premier pays au monde en nombre d'habitants par ostéopathe. Cet espace professionnel, au titre partagé, est devenu un espace de rivalité entre diverses corporations dans lesquelles on trouve des praticiens de l'ostéopathie (les ostéopathes exclusifs), ainsi que des kinésithérapeutes ou des médecins avec le titre

d'ostéopathe. Sans contrôle des flux et en l'absence de mise en place de norme, la sécurité même des patients est en jeu. Le caractère ouvert et sans limite sérieuse de l'ostéopathie française aboutit à une fragmentation de la profession.

Au moins deux menaces existent : la perte progressive de l'esprit professionnel au profit d'une démarche thérapeutique commerciale mais aussi et avant tout un risque sanitaire lié à la sécurité des patients.

Le Registre des Ostéopathes de France, association à vocation ordinaire de la profession, centré sur l'éthique, la déontologie et l'expertise, veut par cette étude informer de façon claire tous les intervenants du paysage ostéopathique français mais aussi les parents des futurs élèves, les associations de patients et les pouvoirs publics.

L'éthique de chacun est concernée, pour ne pas continuer à « laisser faire », car personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Le Conseil national